Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBS (Lux) Bond SICAV - 2024 (USD), catégorie Q-acc (ISIN: LU2032050317), USD
un compartiment de UBS (Lux) Bond SICAV
Ce compartiment est géré par UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. (la société de gestion).

Objectifs et politique d'investissement

Ce fonds obligataire géré activement vise un rendement attrayant d'ici à son échéance, fixée au 15 octobre 2024. Le fonds investit principalement dans des obligations libellées en USD d'émetteurs privés, semi-privés et publics des marchés émergents. A l'exception des instruments du marché monétaire, les échéances des titres ne dépassent pas celle du fonds.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2024.

Le fonds investit à l'échelle mondiale, principalement dans des obligations libellées en USD d'émetteurs privés, semi-privés et publics des marchés émergents, sans référence à un indice quelconque.

En principe, les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à la Société de gestion n'importe quel jour ouvrable au Luxembourg.

Les revenus de cette catégorie d'actions sont réinvestis.

Le gérant de portefeuille alloue les placements aux différents compartiments en fonction de l'attrait des marchés obligataires concernés au moment du lancement du fonds. Le gérant de portefeuille constitue le portefeuille au moment du lancement et applique une stratégie «buy and hold». Le gérant peut s'écarter de cette stratégie soit pour procéder à des réinvestissements, soit pour éviter les défaillances dans les phases de forte volatilité du marché.

Le Fonds pourra conclure des opérations de prêt de titres.

Profil de risque et de rendement

Risque moins élevé ← → Risque plus élevé

Rendement généralement inférieur — Rendement généralement supérieur

1	2	3	**4**	5	6	7

Informations complémentaires sur la catégorie de risque

- La catégorie de risque est basée sur la volatilité future estimée du fonds. La méthode utilisée pour obtenir cette estimation dépend du type de fonds et des données historiques.
- La performance historique ne saurait préjuger des résultats futurs.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas statique et peut évoluer au fil du temps.
- L'allocation à la catégorie de risque la plus faible ne signifie pas qu'un placement dans ce fonds est dénué de tout risque.

Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie?

- Le fonds est classé dans la catégorie 4 car la volatilité de ses rendements est modérée.
  Le fonds investit en obligations et peut donc être soumis à une certaine volatilité. Aussi l'investisseur doit-il présenter une capacité et une tolérance au risque adéquates. La valeur d'une part peut tomber au-dessous de son prix d'achat. La valeur du portefeuille peut être affectée par les fluctuations des taux d'intérêt.

Autres risques importants

- Les placements en titres à revenu fixe sont généralement jugés porteurs d'un risque de crédit (c.-à-d. risque de perte liée à une défaillance de l'émetteur).
- Le fonds peut investir dans des actifs moins liquides, potentiellement difficiles à vendre en cas de crise du marché.
- Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés, ce qui peut réduire ou augmenter le risque de placement (y compris le risque de perte lié à une faillite de la contrepartie).
- Les obligations des marchés émergents présentent généralement un risque de crédit élevé (c.-à-d. risque de perte liée à une défaillance de l'émetteur).
- La valeur d'une part à l'échéance dépend du remboursement des actifs investis et des réinvestissements.
- Chaque fonds est exposé à des risques spécifiques. Les descriptions des risques figurent dans une liste détaillée et exhaustive incluse dans le prospectus.

Frais

Les frais dont vous vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3.00%
Frais de sortie	0.00%
Commission de conversion	3.00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.61%

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune

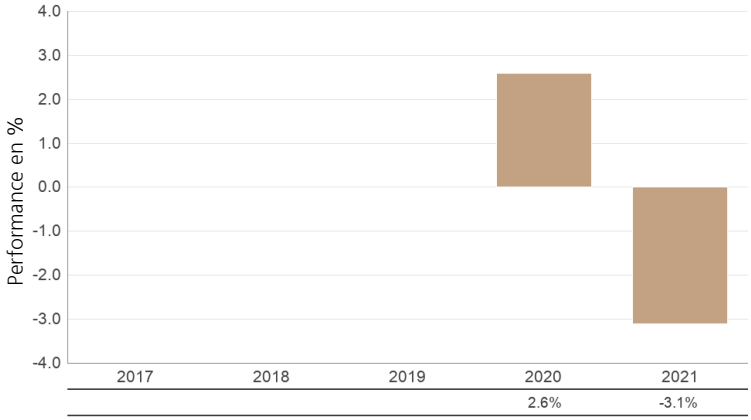
Les **frais d'entrée** indiqués sont des chiffres maximums. Dans certains cas, il se peut que vous payiez moins – pour en savoir plus consultez votre conseiller financier.

En ce qui concerne les **frais courants**, le chiffre communiqué se fonde sur les douze mois précédant la préparation de ce document. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent généralement:

- Des coûts découlent du prêt de titres ainsi que des coûts de transaction, à l'exception des coûts d'achat et de vente de parts d'autres fonds

Pour de plus amples informations concernant les frais, veuillez consulter le prospectus du fonds, qui est disponible à l'adresse **www.ubs.com/funds.**

Performances passées



La performance historique ne saurait préjuger des résultats futurs.

Le graphique montre la performance de placement de la catégorie calculée en tant que variation en pourcentage de la valeur nette d'inventaire du fonds de la fin d'une année à la fin de l'année suivante. En général, le calcul des performances passées tient compte de tous les coûts à l'exception de la commission d'émission. Si le fonds est géré par rapport à un indice de référence, le rendement de ce dernier est aussi indiqué.

La catégorie a été lancée en 2019.

La performance passée est calculée en USD.

Lorsqu'un indice est prévu aux fins de comparaison de la performance, il constitue la référence par rapport à laquelle la performance de la classe d'actifs peut être mesurée. Le compartiment ne vise pas à répliquer l'indice de référence.

Informations pratiques

Dépositaire:

UBS Europe SE, Luxembourg branch

Informations complémentaires

Des informations sur le fonds UBS (Lux) Bond SICAV et ses catégories de parts, le prospectus complet ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement, en anglais ou en allemand, auprès de la société de gestion du Fonds, de l'Administrateur central, de la Banque dépositaire, des distributeurs du Fonds ou en ligne à l'adresse **www.ubs.com/funds.**

La monnaie de la catégorie de parts est USD. Le cours des actions est publié chaque jour de négoce. Il est disponible en ligne à l'adresse **www.ubs.com/funds.**

Les détails, qui comprennent les procédures liées au traitement des réclamations, la stratégie d'exercice des droits de vote du fonds, les directives relatives au traitement des conflits d'intérêt, la politique de meilleure exécution et la politique de rémunération actuelle, qui inclut une description du calcul de la rémunération et des avantages et les responsabilités du Comité de rémunération, sont disponibles à l'adresse **www.ubs.com/fml-policies** Sur demande, une version imprimée sera fournie gratuitement.

Les parts détenues peuvent être échangées contre des parts d'autres compartiments du fonds et/ou d'autres catégories aux frais de conversion indiqués ci-avant. Les parts de catégories libellées en RMB peuvent uniquement être converties en parts de compartiments ou catégories dont le RMB est la devise.

Législation fiscale

Les lois fiscales en vigueur dans votre pays de résidence ou de domicile fiscal(e) déterminent la manière dont les revenus et le capital de votre placement dans le fonds seront imposés. Pour obtenir de plus amples détails sur les effets fiscaux de votre placement dans le fonds, veuillez contacter votre conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.